



Tours-sur-Marne, le 29 Mai 2019

Groupe LAURENT-PERRIER

Information réglementée sur les principes de gouvernance

Le Conseil de Surveillance de Laurent-Perrier du 28 mai 2019 a approuvé les engagements visés par l'article L 225-90-1 du code de commerce relatifs à l'indemnité de départ et clause de non-concurrence de M. Stéphane Dalyac, Président du Directoire.

1. Indemnité contractuelle de départ

A l'occasion et sous réserve du renouvellement du mandat de Président du Directoire, le Conseil de Surveillance de Laurent-Perrier, a décidé le maintien de sa décision prise le 24 septembre 2014, d'octroyer à M. Stéphane Dalyac d'une indemnité contractuelle de départ représentant 6 mois du salaire annuel brut (fixe et rémunération variable annuelle).

Critères de performances :

L'engagement pris par Laurent-Perrier est subordonné au respect de conditions de performance, à savoir atteinte de 50% du résultat opérationnel du Groupe fixé par le Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice précédent.

2. Clause de non-concurrence

A l'occasion et sous réserve du renouvellement du mandat de Président du Directoire et compte tenu de la nature des fonctions exercées par M. Stéphane Dalyac et des informations confidentielles dont il aura connaissance, le Conseil de Surveillance a décidé le maintien d'une indemnité en contrepartie de l'interdiction de concurrence qui lui est imposée.

Laurent-Perrier est l'un des rares groupes familiaux de maisons de champagne cotés en Bourse, qui soient dédiés exclusivement au champagne et focalisés sur le haut de gamme. Il dispose d'un large portefeuille de produits renommés pour leur qualité, autour des marques Laurent-Perrier, Salon, Delamotte et Champagne de Castellane.

Code ISIN : FR 0006864484

Bloomberg : LAUR FP

Reuters : LPER.PA

Laurent-Perrier appartient au compartiment B d'Euronext. Il entre dans la composition des indices EnterNext[®] PEA-PME 150 et Euronext[®] FAMILY BUSINESS.

Flore Steinmetz
Groupe Laurent-Perrier
Téléphone : +33 3 26 58 17 00